



ARBITRAGE

Bureau Fédéral 14/15 février 2020

Indicateurs 2017-2018 & 2018-2019

Quelques rappels

	2017-2018	2018-2019	Evolution
Arbitres clubs en formation et arbitres clubs – Enregistrés dans FBI	20 473	18 804	- 8,15%
Nombre de rencontres officiées par des arbitres clubs	35 482	36 800	+ 3,71%
Nombre d'écoles d'arbitrage Niveau 1	306	305	-0,32
Nombre d'écoles d'arbitrage Niveau 2	487	458	-5,95%

Rappels:

- Plus de 2 années ont été nécessaires pour la validation d'une V2 de la charte des officiels (en passant par une V1Bis).
- Depuis cette saison 2019/2020, la mise en œuvre de la V2 et la revalorisation des indemnités sont effectives ; pas de recul sur son impact.

Objectifs : débats & calendrier de travail

Objectif principal:

- Disposer suffisamment d'arbitres pour diriger l'ensemble des rencontres officielles à tous les niveaux souhaités par la FFBB et ses structures

Objectifs généraux:

- Disposer d'une masse d'arbitres dès les premiers niveaux de jeu
- Développer une formation adaptée pour les nouveaux arbitres
- Mettre en place des actions de détection et de suivi personnalisées de l'arbitre
- Valoriser les nouveaux arbitres qui s'engagent
- Fidéliser les arbitres dans leur fonction et dans leur club
- Protéger les arbitres des comportements agressifs des joueurs, entraîneurs, parents ou spectateurs

Objectifs : débats & calendrier de travail

Calendrier de travail :

- Comité Directeur du 28/29 février : temps d'échange
- Séminaire du 11 avril : débats et finalisation des objectifs et des principes d'actions pour l'arbitrage
- Comité Directeur du 24/25 avril : validation des mesures
- Réunion des présidents LR/CD du 26 avril : Présentation des mesures
- Mise œuvre des mesures dès la saison 2020-2021

Désignations parallèles

Au regard des éléments faisant penser à la mise en place de désignations parallèles :

- Actions auprès des arbitres et répartiteurs d'arbitres : respect des règles fédérales de désignation des officiels, contrôles inopinés pour enrayer cette pratique illégale
- Sécurisation par FBI (envoi d'alerte)
- Actions auprès des structures en cas de non respect des règles de désignation des officiels
- Sanctions pour que ces pratiques cessent

Doubles adresses d'arbitres

A priori, il est possible dans FBI de disposer d'une adresse liée à la résidence de l'officiel et d'une adresse de référence, point de départ pour le calcul du remboursement des frais kilométriques d'arbitrage.

Outre les améliorations envisageables sur FBI (sécurisation des process et alerte des dysfonctionnements), le garant de la conformité des désignations est le répartiteur sous couvert de structures concernées (ex. CDO, CRO).

Il est rappelé que FBI permet la modification du kilométrage par le répartiteur, notamment pour réduire les frais lors d'un forfait conclu ou si l'officiel réalise un trajet plus court (déjà dans une ville plus proche de sa désignation ; à l'occasion d'une autre désignation ou d'un séjour à titre personnel)

Respect sur le nombre de rencontres

Afin de faire respecter la décision du Comité Directeur du 10-11 janvier 2020, concernant le nombre maximum de 4 rencontres par WE sans dépasser 2 rencontres par jour, une lettre d'engagement des arbitres et des répartiteurs est proposée

« Je soussigné M. ou Mme..... N° licence..... (en qualité d'arbitre ou/et de répartiteur arbitres) m'engage à respecter la décision prise lors du Comité Directeur du 10-11 janvier 2020 concernant le nombre maximum de rencontres qu'un arbitre peut officier par week-end fixé 4 et sans dépasser 2 par jour.

De plus, je m'engage à ne pas officier ou/et désigner des arbitres sur des rencontres en dehors du respect des règles fédérales.

Fait à le »

Ce courrier d'engagement est retourné au Comité Départemental qui s'assure de son application.

Aptitude physique des arbitres

Les aptitudes physiques des arbitres demandées par la CFO sont celles du test «Luc Léger» mis en place par la FIBA, créé pour cela par un médecin.

Les exigences du nombre de paliers à réussir sont liées à l'âge des officiels et non au niveau de compétition.

Les préconisations d'aptitudes qui sont détaillées dans la Charte des officiels.

La problématique des officiels en difficulté pour réaliser ce test, notamment dans les niveaux inférieurs au Championnat de France, nécessite une étude pour définir l'attitude à avoir face à cette situation pour :

- Garantir une condition physique nécessaire à la pratique de l'arbitrage suivant le niveau (santé de l'arbitrage et qualité d'arbitrage),
- Ne pas éliminer des officiels de l'activité (ce qui aggraverait le manque d'arbitres), mais inciter à la réussite test.

Avant toute décision, réaliser une étude auprès des départements et des ligues sur l'application et les résultats du test physiques (lien avec le médecin agréé).



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com